

# Mairie de Guzargues

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2001 – 18h30

## Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Présents:** Mmes REDO Christine, FLORES Christiane  
MM COURTIEU Yves, MELOTTE Jacques, BONANNO Eric, ANTOINE Pierre,  
BONNET Jérôme, MALCHIRANT Thierry.

**Excusés :** Mmes BARHES Mariette (procuration à M COURTIEU), VIDAL Patricia (Procuration à BONANNO Eric), Monsieur ACCARDO Gérald.

☞

### **1 – Compte rendu de la séance du 20 septembre 2001**

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2001 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Décision Budgétaire Modificative n°1/2001**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à certains articles du budget sont insuffisants. Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

#### Vote de crédits complémentaires

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
011-6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00
011-61522	Entretien de bâtiments	4 000,00	0,00
011-616	Primes d'assurance	3 257,00	0,00
011-618	Autres frais divers	7 500,00	0,00
011-622	Rémunérations intermédiaires et honoraires	722,00	0,00
011-623	Publicité, relations publiques	9 000,00	0,00
65-6574	Subventions fonctionnement person. droit privé	1 000,00	0,00
66-668	Autres charges financières	500,00	0,00
67-673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 067,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	75 376,00	0,00
73-7381	Taxe additionnelle droit de mutation	0,00	30 139,00
74-74122	Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	0,00	21 977,00
74-74718	Autres participations de l'état	0,00	423,00
74-74832	Attribution F.D.P.T.P.	0,00	13 514,00
75-752	Revenus des immeubles	0,00	5 382,00
75-758	Produits divers de gestion courante	0,00	15 654,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>103 422,00</b>	<b>87 089,00</b>

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
21-2183	Acquisition logiciel compta+ matériel inform.	5 000,00	0,00
23-231	Immobilisations corporelles en cours	84 045,00	0,00
10-10223	T.L.E.	0,00	8 669,00
16-164	Emprunts	0,00	5 000,00
021	Virement section de fonctionnement	0,00	75 376,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>89 045,00</b>	<b>89 045,00</b>

### Vote de diminution de crédits

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
011-60632	Fournitures de petit équipement	16 733,00	0,00
73-7382	Permis de chasser	0,00	400,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 733,00</b>	<b>400,00</b>

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
27-2762	Créances sur transfert de TVA	61 000,00	61 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>61 000,00</b>	<b>61 000,00</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications présentées.

### **3 – Passage à l'euro – Détermination des nouveaux tarifs publics au 01/01/2002**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les seuils et les tarifs publics seront automatiquement convertis en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Ainsi, Il se peut que pour faciliter l'usage de l'euro, il soit nécessaire, après conversion, d'arrondir certains montants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à compter du 01/01/2002 les différents tarifs publics comme suit :

<u>Photocopies</u>	Tarif actuel	Tarif au 01/01/2002		Observations
<b>Format A4</b>	1 F	<b>0,15 euro</b>	soit 0,98 F	Diminution du tarif
<b>Format A4 recto-verso</b>	2 F	<b>0,30 euro</b>	soit 1,97 F	Diminution du tarif
<b>Format A3</b>	2 F	<b>0,30 euro</b>	soit 1,97 F	Diminution du tarif
<b>Matrice cadastrale</b>	15 F	<b>2,29 euros</b>	soit 15,02 F	Conversion officielle
<b>Montant de l'encaisse régie</b>	500 F	<b>77,00 euros</b>	soit 505,09 F	Augmentation de l'encaisse
<b><u>Assainissement</u></b>				
<b>Frais de branchement</b>	12 364 F	<b>1 884,88 euros</b>	soit 12 364,00 F	Conversion officielle
<b>Redevance au m<sup>3</sup></b>	3,50 F	<b>0,53 euros</b>	soit 3,48 F	Diminution du tarif
<b><u>Concessions cimetièrè</u></b>				
<b>Concession de 2,50 m<sup>2</sup> sur 15 ans</b>	629 F	<b>95,89 euros</b>	soit 629,00 F	Conversion officielle
<b>Concession de 2,50 m<sup>2</sup> sur 30 ans</b>	1 260 F	<b>192,09 euros</b>	soit 1 260,03 F	Conversion officielle
<b>Concession de 2,50 m<sup>2</sup> sur 50 ans</b>	2 102 F	<b>320,45 euros</b>	soit 2 102,01 F	Conversion officielle
<b>Concession de 5,00 m<sup>2</sup> sur 15 ans</b>	1 260 F	<b>192,09 euros</b>	soit 1 260,03 F	Conversion officielle
<b>Concession de 5,00 m<sup>2</sup> sur 30 ans</b>	2 522 F	<b>384,48 euros</b>	soit 2 522,02 F	Conversion officielle
<b>Concession de 5,00 m<sup>2</sup> sur 50 ans</b>	4 206 F	<b>641,20 euros</b>	soit 4 206,00 F	Conversion officielle
<b>Régie d'avance</b>	2 000 F	<b>305,00 euros</b>	soit 2 000,67 F	augmentation de l'avance
<b>Cadeaux Nouveaux Nés</b>	100 F	<b>20 euros</b>	Soit 131,19 F	Augmentation de 31,19 %

## **4 – Demandes de Subventions**

### **Réhabilitation du Puits Communal :**

Monsieur ANTOINE présente au Conseil Municipal le dossier qu'il a monté afin de demander une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. Le montant estimatif de cette réhabilitation s'élève à 37 797 F TTC., soit 5 762,12 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet de réhabilitation et décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc Roussillon.

### **Aménagement Station de Lagunage :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des observations faites par le SATESE pour améliorer le bon fonctionnement de notre lagunage :

- Pose de tout-venant sur les pentants
- Aménagement d'un accès au point d'eau
- Aménagement de l'accès au rejet
- Pose de grilles caillebotis sur regards existants

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 172 534,96 F TTC., soit 26 302,79 € TTC. Ce dernier prend en compte les observations précitées

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet d'aménagement et décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Hérault.

## **5 – Communauté d'Agglomération de Montpellier**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les procédures en cours contre l'agglomération de Montpellier dans le cadre du SIVOM du Pic St Loup et non plus à titre individuel.

Abstention de Monsieur BONANNO. Ce dernier précise qu'en sa qualité de fonctionnaire territorial de l'agglomération de MONTPELLIER, son vote provoquerait un conflit d'intérêts ou pourrait être interprété comme tel.

## **6 – Affaires scolaires**

Mme FLORES fait le compte rendu des différents conseils d'écoles :

### **Ecole Maternelle**

Les enfants de l'école maternelle ont, en effet, pu faire connaissance avec un nouvel encadrement : Madame SUEUR et Monsieur GROUSSET qui se partagent les classes de moyens-grands, Madame RODRIGUEZ, Directrice, pour la classe des petits.

### **Ecole Primaire**

Quant à l'école primaire, il est à constater l'arrivée du nouveau Directeur, Monsieur SUEUR, qui a pris en charge le cours préparatoire.

Bien qu'avec un léger retard, les travaux d'extension du Groupe Scolaire ASSAS/GUZARGUES, ont débuté pendant les vacances de la Toussaint.

Suite à ces travaux, la circulation devant l'école se trouve terriblement perturbée. Un parking a été aménagé en face de la crèche. Il est demandé aux parents de bien vouloir observer la plus grande vigilance ainsi que la plus stricte discipline à l'entrée et à la sortie de l'école.

**Restaurant scolaire** : Les exigences des parents d'élèves, si elles étaient appliquées, augmenteraient très sensiblement le prix actuel de 22F par repas.

**Collège de Clapiers** : Mme REDO fait le compte rendu de la rentrée scolaire

Pour le bon fonctionnement du collège, de nouvelles activités ont été créées et notamment:

- Commission d'hygiène et sécurité
- Commission d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté
- Cours de sécurité routière
- Débats sur la toxicomanie, sur la violence
- Mise à disposition du plateau sportif pendant les vacances scolaires.

## **7 – Charte du Salaison**

Monsieur BONANNO fait le point sur les activités de la Charte du Salaison :

- Création d'une Fête de l'eau : allocation d'une subvention à la Commune qui organise la fête. En 2002 la commune du CRES s'est portée volontaire, en 2003 ce sera le tour de la commune de VENDARGUES.
- Course cycliste du Tour du Salaison en VTT : la commune de GUZARGUES ne possédant pas les infrastructures suffisantes, le départ de cette course se fera d'ASSAS le 16/06/2002.
- Réalimentation du Salaison : Actuellement le Salaison est réalimenté avec l'eau du Bas-Rhône. Il a été demandé au Syndicat Garrigues-Campagne s'il pouvait fournir l'eau du forage du mas du pont, à condition de veiller à ne pas faire baisser le niveau de l'eau des autres forages.
- Carillon au centre œcuménique de Jacou : Une subvention de 2000F a été accordée par la Charte du salaison pour l'installation de deux nouvelles cloches.
- Elargissement de la compétence de la charte à la rivière Cadoule

## **8 – SIVU BENOVIÉ MOSSON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du programme FACE 2001, la commune de GUZARGUES a obtenu 100 000 F de travaux. Les travaux auront lieu mi-2002.

## **9 – Dossiers ZACS**

Une réunion doit être réalisée avec la DDE et les personnes qui ont déposées 1 dossier de ZAC, afin de voir comment traiter ces dossiers.

## **10 – Travaux en cours**

Il reste quelques travaux à finir sur les programmes « voirie » et « électrification ». L'année 2002 devrait en voir l'achèvement.

## **11 – Entretien Village**

La Commission Travaux est chargée de trouver une solution de remplacement pour le 01/01/2002.

Il sera demandé au SIVOM le remboursement des prestations des emplois jeunes depuis le mois d'août 2001, date à laquelle ils ne sont plus venus sur la commune.

## **12 – Questions Diverses**

**Dossier SCI LE Mas** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier monté par Maître MARGALL. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délibération présentée.

### **Festivités fins d'années :**

- Salon des artistes : 09 décembre 2001
- Distribution des colis aux « aînés » : 22 décembre 2001 à 17h30
- Après-midi récréatif pour Noël : 23 décembre 2001 à 15h30
- Distribution des cadeaux par le Père Noël (1 par enfant) : 24 décembre 2001 à 17h30
- Apéritif jour de l'an 2002 : 06 janvier 2002 à 11h00

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00 .**

**Le Maire  
Yves COURTIEU**